



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/452
29 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 61 f) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. ACTIVITES SPECIFIQUES	4 - 19	2

SF

I. INTRODUCTION

1. Après la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 42/45 du 30 novembre 1987, prié le Secrétaire général de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence.

2. En application de l'alinéa ix) b) du paragraphe 35 du Document final de la Conférence 1/, le Secrétaire général a constitué, en décembre 1987, une équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat, composée comme suit : le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (Président); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales; le Secrétaire général adjoint à l'information; le Sous-Secrétaire général à la recherche et à la collecte d'informations; et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement (Convocateur). Sa composition devra être réexaminée eu égard aux récents changements de structure intervenus au Secrétariat.

3. Le Secrétaire général a fait rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, entre autres sur les activités spécifiques menées par l'équipe spéciale (voir A/46/527). L'Assemblée, dans sa résolution 46/36 C du 6 décembre 1991, a accueilli le rapport avec satisfaction et a prié le Secrétaire général de continuer de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence et de lui faire rapport à sa quarante-septième session.

II. ACTIVITES SPECIFIQUES

4. Conformément aux priorités arrêtées par l'équipe spéciale pour la période 1990-1993 (voir A/45/592 et A/46/527), les activités spécifiques suivantes ont été entreprises dans des conditions financières très difficiles.

5. Le Bureau des affaires de désarmement a participé à la Conférence sur la coopération internationale en matière d'utilisation de la technologie industrielle militaire, organisée à Beijing du 22 au 26 octobre 1991 en coopération avec l'Association chinoise pour l'utilisation pacifique de la technologie industrielle militaire et le Centre du Secrétariat de l'ONU pour la science et la technique au service du développement. De nombreux représentants de plus de 30 pays y ont assisté.

6. On a indiqué à la Conférence que des problèmes techniques se posaient à mesure qu'un plus grand nombre de pays s'engageaient dans la voie de la reconversion, et que certaines organisations du système des Nations Unies comme l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) se penchaient sur des aspects spécifiques du problème. Un certain nombre de participants ont souligné que, si souhaitable fût-il que l'ONU s'efforce de favoriser les

échanges de données d'expérience nationales, cela ne suffisait pas à faciliter le passage d'une économie militaire à une économie civile. Plusieurs participants ont souhaité voir l'ONU jouer un rôle plus actif.

7. La Conférence n'a adopté aucune déclaration. On trouvera néanmoins ci-dessous certaines des vues exprimées lors du débat :

a) Devant un rétrécissement du secteur militaro-industriel mondial, le passage à une production civile n'était pour les principaux producteurs militaires qu'une option parmi beaucoup d'autres. Les pays à économie de marché, en particulier, avaient dû fermer des usines dans le cadre d'un regroupement d'unités de production, se tourner vers les exportations ou allier ces mesures, tout en essayant de prendre pied dans l'industrie du désarmement grâce à la mise au point de techniques de vérification ou de procédés de destruction des armes;

b) Les politiques nationales de reconversion de la production militaire en production civile ne garantissaient pas nécessairement que des programmes de modernisation militaire ne seraient pas poursuivis;

c) Pour les pays qui avaient en fait entamé leur reconversion, il ne s'agissait pas seulement de réorganisation technique. La rentabilité, les économies d'échelle, la dépendance à l'égard des importations et le facteur temps étaient d'importantes considérations dont dépendait le succès des programmes;

d) Les tentatives de reconversion au niveau national étaient difficiles à mener indépendamment d'autres facteurs importants de l'économie mondiale comme l'accès aux débouchés et le transfert de technologie.

8. Une Conférence internationale sur les possibilités que la reconversion ouvre au développement et à l'environnement, conjointement organisée par le Centre du Secrétariat de l'ONU pour la science et la technique au service du développement et le Ministère allemand de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie et l'Institut de politique de protection de l'environnement de l'Université de Dortmund (Allemagne), s'est tenue à Dortmund du 24 au 27 février 1992. Y ont participé plus de 200 hauts responsables politiques, industriels, scientifiques et technologues de 35 pays et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées qui examinent actuellement des mesures pratiques tendant à ce que la transformation d'installations et de capacités militaires se fasse au profit durable de l'homme.

9. Les travaux de la Conférence ont traduit la conscience grandissante que l'on a aux plus hauts échelons de l'Etat, de l'industrie et de la recherche des avantages que la reconversion peut avoir pour l'environnement.

10. Lors des débats qui se sont déroulés en séance plénière ou en groupe de travail comme dans les communications écrites, on a formulé un certain nombre de propositions concrètes pour mieux mener à bien les projets de

reconversion. Elles se présentent sous la forme de mesures à prendre aux niveaux international et national. Elles entrent pour l'essentiel dans les catégories suivantes : séries d'études, systèmes de collecte et d'échange d'informations, grandes publications, conférences de suivi sur des questions spécifiques, projets de reconversion technique et plans institutionnels novateurs divers.

11. Le Bureau des affaires de désarmement a participé à une journée d'étude sur "le rattachement des flux financiers aux dépenses militaires : encouragement au développement ou intervention injustifiée" organisée par le Conseil du développement outre-mer à Washington le 28 janvier 1992.

12. La journée d'étude a réuni des experts de certains des grands pays donateurs, des représentants du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'ONU ainsi que des chercheurs de pays recevant une aide au développement, pour discuter d'une note d'information établie par le Conseil du développement outre-mer sur les principaux faits nouveaux qui ont conduit à l'instauration du débat actuel sur la subordination de l'aide au développement à une réduction des dépenses militaires.

13. Il a été noté que, depuis deux ans qu'elle se pose, cette question suscite une controverse, car les objections faites à l'établissement d'un lien entre la réduction des armes et la réalisation des objectifs de développement viennent non seulement des bénéficiaires de l'aide, mais aussi de certains donateurs bilatéraux, comme on a pu le constater lors de la réunion.

14. Les responsables des programmes d'aide au développement ont souligné que la réduction par les pays bénéficiaires de leurs dépenses militaires n'était que l'une des considérations dont dépendait l'octroi d'une aide. S'il est vrai, selon eux, que les politiques d'aide au développement tendent à établir un lien avec une réduction des dépenses militaires, il n'en demeure pas moins que, chez la plupart des pays donateurs, la décision de ne pas fournir cette assistance à cause de dépenses militaires excessives relève d'autres considérations politiques.

15. Il a été souligné que les organismes d'aide au développement n'avaient ni les données ni les compétences requises pour déterminer le niveau approprié des dépenses militaires dans les pays en développement. Ces organismes se souciaient plus à l'heure actuelle des coûts de substitution aux dépenses publiques et des avantages d'une gestion optimale des ressources nationales. Bien que les données disponibles n'établissent aucune corrélation directe entre le niveau des dépenses militaires et le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la mise en place de la démocratie dans les pays en développement, on a pensé qu'on pouvait encourager les pays donateurs à examiner la possibilité de mettre sur pied des programmes d'aide destinés à un petit groupe de bénéficiaires sous forme d'offres "difficiles à rejeter" pour les inciter à réduire leurs dépenses militaires.

16. Compte tenu de la nature éminemment politique des questions touchant à la sécurité nationale, y compris les dépenses militaires, beaucoup estimaient que

l'ONU était l'instance qui pouvait le mieux préconiser la modération sur le plan militaire et résoudre les problèmes pratiques découlant d'informations portant sur les réductions d'armes. On a fourni un bref résumé des faits récemment survenus à l'ONU dans ce domaine.

17. Une conférence internationale doit être organisée en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement, la Division de l'espace extra-atmosphérique du Département des affaires politiques, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'ONUDI et d'autres organismes intéressés des Nations Unies, par la Division de la science, de la technologie, de l'environnement et des ressources du Département du développement économique et social; elle bénéficiera du concours du Gouvernement de la Fédération de Russie et se tiendra à Moscou du 12 au 16 octobre 1992. Cette conférence s'appuiera sur des contributions d'experts spécialisés dans les domaines de la reconversion et du désarmement, des politiques scientifiques et techniques, de l'évaluation technique des techniques aérospatiales et du financement du développement, de même que sur les résultats des conférences sur la reconversion tenues à Beijing en octobre 1991 et à Dortmund en février 1992.

18. Le Département de l'information poursuit ses activités d'information sur le désarmement et le développement et notamment sur la relation entre l'un et l'autre. Il a produit un programme télévisé intitulé "Des armes pour des bras" en juin 1991 dans le cadre de l'émission hebdomadaire L'ONU en action. Le programme faisait suite à la décision de l'ONU selon laquelle les armes envoyées à la ferraille pourraient être utilisées dans l'intérêt de la paix et de la reconstruction. Dix tonnes de métal ont été données à la Clinique internationale de rééducation du Honduras, pour que l'on en fasse des membres artificiels destinés aux mutilés de guerre de la région. Le don a permis au Fonds de rééducation de réduire les coûts de fabrication de prothèses qui sans cela reviennent très cher. Cela a également permis de réduire le temps de production, puisque certaines parties des canons peuvent être démontées et utilisées immédiatement.

19. Cette question a également été abordée dans nombre de programmes documentaires, de pages de magazines télévisés et d'articles diffusés par le Département de l'information comme : "Indonésie : les techniques nucléaires au service du développement économique" (Puntos Cardinales, juin 1991); "Utilisation des ressources militaires pour protéger l'environnement" (Scope, janvier 1992); "Désarmement nucléaire et gestion de l'environnement en Afrique" (Perspectives internationales, mai 1992); "Désarmement et nouvel ordre mondial" (Puntos Cardinales, mai 1992); et "Désarmement et développement" (L'ONU en action, mai 1992).

Note

1/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.
